

Place Albert 1er, 1

7170 MANAGE

Maître Virginie DROULEZ Notaire Boulevard du Tivoli, 39 7100 LA LOUVIERE

Vos réf. :

Nos réf. : CU1 nº 2024/280/mb



CERTIFICAT D'URBANISME N°1 – annexe 16

Maître,

En réponse à votre demande reçue le 05/09/2024 et relative à un bien sis à 7170 Manage (Manage), rue Parmentier, 36 cadastré A n° 168 g9, nous vous adressons ci-après les informations visées à l'article D.IV.1, §3, 1° et D.IV.97 du CoDT.

Le bien en cause :

- se situe en zone d'habitat au plan de secteur de « La Louvière- Soignies », adopté par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets
- est soumis, en tout ou partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme (PMR, enseigne);
- est repris en zone d'habitat urbain à moyenne densité au schéma de développement communal
- ☐ est situé dans un schéma d'orientation local
- ☐ est compris dans le permis d'urbanisation qui n'a pas cessé de produire ses effets
- n'est pas situé, à notre connaissance, dans un plan d'expropriation
- ☐ est situé dans une zone soumise au droit de préemption
- ☐ est situé dans un site à réaménager
- \square est situé dans le périmètre de revitalisation urbaine :
- \square est situé dans le périmètre de rénovation urbaine de La Hestre Fayt-sud approuvé par le Gouvernement en date du 14/10/10
- ☐ est situé dans une zone d'initiative privilégiée
- □ est repris sur la liste de sauvegarde visée à l'article D.19 du Code wallon du Patrimoine
- □ est classé en application des articles D.12 et suivant du Code wallon du Patrimoine
- ☐ est situé dans une zone de protection visée à l'article D.13 du Code wallon du Patrimoine
- □ est localisé dans le périmètre de la carte du zonage archéologique visée à l'article D.60 du Code wallon du Patrimoine (DGO4-Direction de l'archéologie-place du Béguinage, 16 à 7000 MONS-065/32.80.93)
- est situé le long d'une voirie équipée en eau, électricité, égout (demande de raccordement à l'égout à effectuer auprès du service Travaux). La voirie est pourvue d'un revêtement hydrocarboné, d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
- □ est situé le long de la route nationale
- à notre connaissance, zone équipée du gaz basse pression ou d'emprises en sous-sol
- est exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs tels que l'inondation comprise dans les zones soumises à l'aléa d'inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'Eau, l'éboulement d'une paroi rocheuse, le glissement

Service Urbanisme

Courriel: urbanisme@manage-commune.be

Cheffe de bureau spécifique architecte (responsable de service) : Anne-Sophie VANDEROSE 265

Cheffe de bureau technique ff. : Mélanie GRUWIER 264/518 264

Agent administratif: Martine Brognon 2 064/518.262



de terrain, le karst, les affaissements miniers, affaissements dus à des travaux ou ouvrages de mines, minières de fer ou cavités souterraines ou le risque sismique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° :

• est situé en zone inondable : voir carte
est situé dans la zone A d'un plan de développement à long terme au sens de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte
1 11 1 1/2 and a costion descols ont été réalisées oil sont à prevoir (ci. carte DDES)
narcelle concernée par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune congation à missagnesse.
DDEC)
ou d'assamssement des sois (cr. carte BDES) Susceptible d'être situé dans un site potentiellement pollué (nom du site): veuillez-vous adresser à la Spaque (Société Susceptible d'être situé dans un site potentiellement pollué (nom du site): veuillez-vous adresser à la Spaque (Société
Publique d'Aide à l'Environnement) en téléphonant au 04/220.94.11 (www.spaque.oe)
□ a fait l'objet d'une demande de division – article D.IV.102 :
□ a fait l'objet d'une demande de déclaration urbanistique :
☐ a fait l'objet d'un (des) permis d'urbanisme (depuis le 01/01/1977) :
□ a fait l'objet d'un (des) permis d'un banisme (depuis le diversifié d'un le peut prétendre à l'octroi d'une prime communale relative à l'embellissement des façades (voir site internet de la
commune de Manage)
□ a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme – article D.IV.22 □ a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme – article D.IV.22 □ n'a pas fait l'objet d'un arrêté communal d'inhabitabilité, ce qui ne signifie pas qu'il est parfaitement salubre. □ n'a pas fait l'objet d'un arrêté communal d'inhabitabilité, ce qui ne signifie pas qu'il n'en
■ n'a pas fait l'objet d'un arrête communal d'inflabitabilité, et qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas connaissance d'infraction constatée pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas qu'il n'en ■ nous n'avons pas qu'il n'en ■ nous n'en pas qu'il n'en ■ n'en pas qu'il
nous n'avons pas connaissance d'infraction constatee par noue autorité pour ce des par qu'une autre instance (Service public de Wallonie, plainte directe auprès des Cours et Tribunaux) n'a pa existe pas ou qu'une autre instance (Service public de Wallonie, plainte directe auprès des Cours et Tribunaux)
and the second s
entamé de procédure. □ est inoccupé ce qui signifie qu'il est repris dans un listing de biens inoccupés soumis à taxe communale annuelle :
Li est moccupe ce qui signifie qui il est repris dans un noting de otens most approprie
□ est soumis au permis de location

Un dossier de rénovation urbaine du quartier du centre de Manage est en cours d'élaboration.

Les informations et/ou prescriptions contenucs dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit et/ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Le présent certificat ne dispense pas de solliciter et d'obtenir le permis d'urbanisme pour l'exécution de travaux ou l'accomplissement conformément au Code. Il ne préjuge en rien des décisions de l'Administration à l'égard des demandes de permis.

Pour toute information, le guichet du service urbanisme est ouvert du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.

Fait à Manage, le 3 octobre 2024

La Directrice générale ff,

Nathalie VERELST.



Le Bourgmestre.

Bruno POZZONI.

Service Urbanisme

Courriel: urbanisme@manage-commune.be

Cheffe de bureau spécifique architecte (responsable de service) : Anne-Sophie VANDEROSE 🖀 064/518 265 🦞

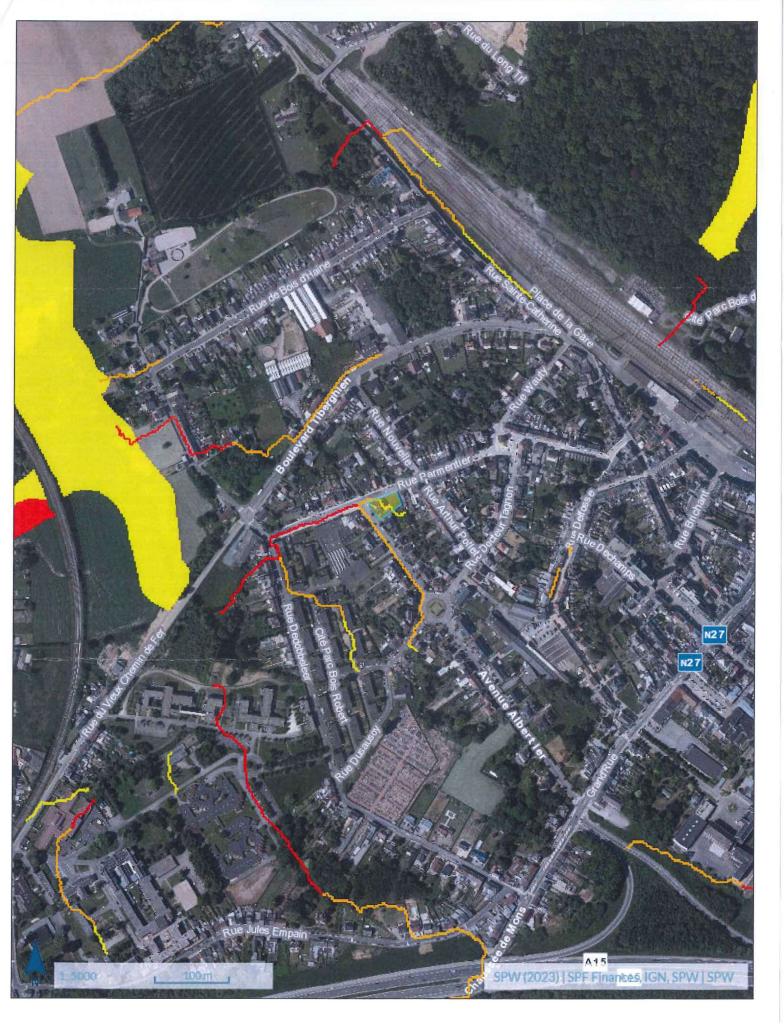
Cheffe de bureau technique ff. : Mélanie GRUWIER 2064/518 264

Agent administratif: Martine Brognon 2 064/518.262



Géoportail de la Wallonie

Rue Parmentier





Géoportail de la Wallonie

Rue Parmentier

CadmapSearchService

Cartographie de l'aléa d'inondation (en vigueur) - Série

Aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement

Aléa d'inondation par débordement et ruissellement – version raster, échelles inférieures au 1:
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa élevé
Aléa d'inondation par débordement et ruissellement, échelles comprises entre le 1:25.000 et le 1:
110 : Aléa faible par débordement
120 : Aléa moyen par débordement
130 : Aléa élevé par débordement
210 : Aléa faible par ruissellement
220 : Aléa moyen par ruissellement
230 : Aléa élevé par ruissellement
310 : Aléa faible par débordement & ruissellement
320 : Aléa moyen par débordement & ruissellement
330 : Aléa élevé par débordement & ruissellement
Echelles supérieures au 1:5000
Echelles supérieures au 1:5000
Cartes PDF officielles
Trames des cartes PDF au 1:10 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement
Trames des cartes PDF au 1:10 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par
Trames des cartes PDF au 1:40 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par ruissellement
Trames des cartes PDF au 1:40 000e de l'aléa d'inondation par débordement et par

Source: S.P.W.